Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260129-DELIB2026_010-DE

Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
BP 30
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/01/2026

Date de convocation
23/01/2026

Date d'affichage
23/01/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHASLES Yves, Maire.

Présents : M. CHASLES Yves, Maire, Mme VACHON Anne, M. REYNAUD Gérard, Mme CADIER Marie-France, M. MARTIN Christophe, Mme CHESNARD Nathalie, M. EON Jean-Luc, Mme GUERIN Roseline, Mme ROSSELIN Christine, Mme CHARTIER Véronique, M. REGNIER Régis, Mme PAMBOUC Emmanuelle, Mme GUILLAUME Annaëlle, Mme JAN Anne-Emmanuelle, M. DANO Yves, Mme BRINGAULT Valérie, Mme BRIERO Fabienne, Mme FICHET Sandrine, Mme VÉNIAT Vanessa

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. COUDÉ Jean-Claude à M. EON Jean-Luc, M. RAFFIN Mickaël à M. REGNIER Régis

Absent(s) : M. TARDIF Frédéric, M. GUILLOUX Adrien

A été nommé(e) secrétaire : Mme JAN Anne-Emmanuelle

Ref : 2026_010 **Objet : SUBVENTIONS DETR-DSIL 2026**

VU la circulaire préfectorale du 17 octobre 2025 et ses annexes relatives à la programmation DETR-DSIL de 2026,

VU les projets d'investissement prévus au cours de l'année 2026 répondant aux critères présentés,

VU le projet de rénovation de l'éclairage du complexe sportif,

CONSIDÉRANT que le projet permettra de réaliser des économies d'énergie,

VU la note de présentation et le plan de financement prévisionnel joints en annexe,

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'APPROUVER le projet « rénovation de l'éclairage du complexe sportif » tel que présenté ainsi que le plan de financement prévisionnel ;
- d'ENGAGER l'opération sous maîtrise d'ouvrage communale et de :

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260129-DELIB2026_010-DE

- Solliciter les subventions de l'État ;
- Solliciter tout autre organisme ou partenaire susceptible d'aider à la rénovation de l'éclairage du complexe sportif ;

- d'AUTORISER M. le Maire à engager les dépenses présentées ci-avant pour la réalisation du projet ;
- DE DIRE que les crédits seront prévus à partir du budget primitif 2026 ;
- d'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à signer toute déclaration ou demande d'autorisation relative aux procédures afférentes à cette opération ;
- de DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération ;
- d'AUTORISER M. le Maire, ou à défaut l'un des adjoints, à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire ;

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
M. Yves CHASLES

La secrétaire de séance :
Mme JAN Anne-Emmanuelle



